

A Arras, le 25 novembre 2014



SNUipp/FSU 62
16 rue A. Briand
Maison des sociétés bureau 43
62000 ARRAS

Tél/Fax : 03 21 51 72 26
mail : snu62@snuipp.fr
site : <http://62.snuipp.fr>

A Monsieur l'Inspecteur de l'éducation nationale
Circonscription de Boulogne 1

Mme Dauchot Dominique

Secrétaire départementale du SNUipp-FSU 62

Monsieur l'Inspecteur de l'éducation nationale,

Le SNUipp-FSU 62 a été alerté sur le changement d'horaire d'une animation pédagogique qui reporte celle-ci de 18h30 à 20h30.

Nous attirons votre attention sur l'heure tardive de cette réunion qui allonge l'amplitude horaire de la journée de travail. De plus, les écoles de votre circonscription terminent entre 15h et 16h30 : ce qui oblige les enseignants soit à rester sur place, soit à faire un double trajet.

Pour le SNUipp-FSU 62, ces animations pédagogiques tardives dégradent les conditions de travail des enseignants.

Par ailleurs, le SNUipp-FSU 62 rappelle qu'il n'y a pas d'animations pédagogiques obligatoires ou prioritaires. Les enseignants doivent pouvoir choisir les animations pédagogiques auxquelles ils veulent participer.

Il appartient aux IEN de répondre aux besoins de formation des enseignants.

De même, il est de la responsabilité des IEN et non aux intervenants ou conférenciers, de fixer les horaires des animations pédagogiques dans le respect des textes en vigueur.

C'est pourquoi, nous vous demandons, Monsieur l'Inspecteur de l'éducation nationale, d'accepter toutes les demandes de changement pour une autre formation, sans restriction et de veiller, à l'avenir, à fixer des horaires d'animations pédagogiques moins tardifs préservant les conditions de travail des enseignants.

Vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à nos demandes, veuillez croire, Monsieur l'Inspecteur de l'éducation nationale, en notre profond attachement au service public d'éducation.

Dominique Dauchot,
Secrétaire départementale pour le SNUipp-FSU 62